

**Séminaire OZP des professeurs référents en RAR.
20 novembre 2010**

Les conclusions du séminaire, par l'OZP

Réunis, à l'initiative de l'OZP, dans un séminaire national, 41 professeurs référents en RAR ont échangé sur le contenu effectif de leurs missions, leurs conditions d'exercice et leurs attentes. Leur travail s'est appuyé sur l'analyse de 60 rapports d'activité envoyés à l'OZP par 29 de leurs collègues.

Pour l'essentiel, un double constat ressort de ces échanges et de ces rapports d'activité :

- l'extrême diversité des conditions de mise en œuvre des RAR et de la place des professeurs référents : de l'isolement d'une mission à part à une intégration dans un travail en réseau.
- l'efficacité dont ont fait preuve les professeurs référents dans les réseaux fonctionnant normalement.

1- Une avancée importante

Ce séminaire ainsi que les rapports d'activité confirment que la création des RAR et des professeurs référents a bien constitué une avancée importante de la politique d'éducation prioritaire grâce à l'affectation à l'intérieur même des réseaux d'une ressource destinée à rendre possible la mise en œuvre de projets et l'évolution des pratiques professionnelles.

2- Missions et objectifs

Les missions confiées aux professeurs référents permettent de progresser vers des objectifs sans cesse rappelés, mais dont la réalisation est à peine esquissée.

La continuité entre les écoles et le collègue. Les initiatives des professeurs référents font travailler ensemble des professeurs du premier et du second degré et rapprochent leurs cultures professionnelles.

La mise en œuvre du socle commun. Le socle commun de compétences peut n'être qu'une opération administrative dont le sens échappe aux enseignants, aux élèves et à leurs familles. La réflexion et le travail de fond que demande cette réforme sont enfin rendus possibles.

Le travail avec les collègues. La co-intervention, lorsqu'elle n'est pas un dédoublement de classe, s'avère être une forme de travail entre collègues novatrice et source de progrès. L'implantation de dispositifs innovants, l'acquisition des gestes professionnels indispensables et plus généralement l'évolution des pratiques professionnelles demandent l'appoint de personnes disponibles ayant le temps d'observer, de compléter leur documentation et d'accompagner leurs collègues dans le quotidien.

Les assistants pédagogiques. Encadrés par les professeurs référents, donnent la possibilité de démultiplier les actions. Ce peut être aussi être aussi un excellent moyen de formation professionnelle des futurs enseignants.

La prise en charge d'élèves. La plupart des professeurs référents consacrent la part la plus importante de leur temps à l'enseignement direct devant des élèves sous différentes formes : prise en charge d'une classe (en co-intervention ou seuls), d'un groupe de besoin ou de modules, etc.

3- Des compétences transversales

À partir de leurs compétences dans la didactique de leur discipline, les professeurs référents ont développé dans leur travail des compétences transversales, marques d'une nouvelle professionnalité enseignante.

La co-intervention a développé **l'analyse des pratiques** : cette compétence fondée sur l'observation demeurait l'apanage des inspecteurs et des formateurs. Elle est maintenant disponible dans les RAR.

L'analyse des pratiques permet **l'auto-évaluation** des enseignants sans laquelle il n'y a pas d'explication opérationnelle aux performances des élèves.

Les professeurs référents ont développé également, à leur échelle et à leur niveau, des compétences de **management** : la mise en œuvre de projets, de dispositifs, de travail en commun. Ces capacités débordent le champ didactique où se situent les compétences habituelles des enseignants.

Négocier, impliquer des acteurs que rien ne prépare à collaborer, expliquer à tous l'évaluation par compétences, amener des enseignants à accueillir la présence d'adultes dans leur classe, tout cela demande un ensemble de « compétences relationnelles » qui se développent dans les RAR.

4- La reconnaissance nécessaire

Comme beaucoup d'acteurs qui se sont investis personnellement dans l'invention de fonctions nouvelles, les professeurs référents sont mécontents de la méconnaissance de leur rôle, de l'absence de reconnaissance et du silence de l'institution sur leur avenir.

« Professeur référent » n'est pas un nouveau métier, mais une professionnalité nouvelle du métier d'enseignant. Les compétences que demandent ces fonctions doivent être reconnues et elles doivent être prises en considération dans les procédures d'inspection, dans le recrutement, dans leurs changements d'affectation et dans l'évolution de leur carrière.

Les préfets des études du programme CLAIR ne sauraient se substituer aux professeurs référents : la disparition de l'appellation « professeur », l'absence des écoles dans le dispositif, l'intégration à l'équipe de direction du collège définissent une professionnalité différente.

5- Diversité des situations et dérives

Si beaucoup de professeurs référents interviennent dans des champs très larges et pour des objectifs ambitieux, la diversité de leurs situations reflète aussi des carences dans la mise en œuvre des RAR, déjà relevées dans travaux de l'Inspection générale :

Certains travaillent uniquement en collège, d'autres dans les écoles. Dans certains RAR, seul le collège est concerné, alors que c'est dans les écoles et dès la maternelle que l'éducation prioritaire peut le mieux remplir sa fonction compensatrice.

Le renforcement du premier degré dans le système éducatif est une nécessité que l'on peut déjà mettre en œuvre dans l'éducation prioritaire.

Si beaucoup travaillent avec leurs collègues, dans le cadre d'un projet fort, d'autres sont d'abord utilisés comme moyens supplémentaires pour une extension du travail en petits groupes.

Quelques uns sont spécialisés dans les dispositifs de prise en charge de la grande difficulté, avec le risque d'une externalisation du traitement de cette difficulté sans évolution des pratiques dans les classes.

Enfin, certains se situent plus dans le cadre de la promotion et de la rénovation de leur discipline que dans un projet de réseau.

Les carences constatées dans un certain nombre de réseaux appellent des correctifs :
Le pilotage du réseau et le pilotage académique sont tous les deux indispensables pour éviter que la politique d'éducation prioritaire ne repose que sur l'engagement de quelques uns.

Une politique d'affectation des personnels assurant que dans les RAR l'encadrement et les personnels spécifiques (professeurs référents et coordonnateurs d'éducation prioritaire) sont en adéquation avec les objectifs de l'éducation prioritaire est la première forme de ce pilotage.

Conclusion

Les carences constatées sont d'abord celles de l'institution, peu capable de mettre en œuvre ses propres décisions. Il ne faudrait pas que l'apport incontestable de cette fonction nouvelle se perde et que les professeurs référents rejoignent les rangs des « oubliés du système éducatif ».

La présence sur le terrain d'une ressource qualifiée s'avère la condition nécessaire d'une politique d'éducation prioritaire et plus généralement de toute politique misant sur l'évolution des pratiques professionnelles pour faire réussir tous les élèves et d'abord les plus défavorisés.

L'OZP